



10 Emplois du temps et équipes pédagogiques de toutes les classes

publié le 07/09/2015 - mis à jour le 11/09/2015

En cliquant sur le lien rouge ci-dessus, vous trouverez en PJ l'emploi du temps définitif de toutes les classes qui s'applique à partir du 14 septembre 2015 :

 [gc_15_16_edt_def_classes](#) (PDF de 78.9 ko)

Sur ces emplois du temps, en plus des cours, un dispositif d'aide aux élèves existe : AP*.

* ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)

L'Accompagnement Personnalisé en 6ème concerne **tous les élèves de 6ème** à raison de deux heures par semaine tout au long de l'année.

L'Accompagnement personnalisé en 3ème, concerne **tous les élèves de 3ème** à raison d'une heure par quinzaine sur toute l'année scolaire.

Rappel : pour les élèves ayant étude en début ou en fin de journée, nous vous invitons à relire, dans le règlement intérieur, les modalités applicables aux trois régimes applicables dans l'établissement :

- des élèves demi-pensionnaires complets
- des élèves demi-pensionnaires libres
- des élèves externes.